



RHÔNE-ALPES

LES CAHIERS TECHNIQUES

Gestion d'espaces naturels

des notions simples pour comprendre

SOMMAIRE



p 2

COMPRENDRE

LA GESTION
D'ESPACES NATURELS



p 14

PENSER

LA GESTION
D'ESPACES NATURELS



p 16

METTRE

EN OEUVRE
LA GESTION
D'ESPACES NATURELS

p 26

RÉFÉRENCES UTILES

ÉDITO

Gérer notre patrimoine naturel

C'est, à l'instar d'autres patrimoines, lui permettre de rendre les services qu'il est susceptible de rendre, entre autres le maintien de la biodiversité, ou simplement pour le plaisir des yeux. C'est maintenir le patrimoine naturel parmi les biens communs de la société. C'est préserver l'existant pour l'avenir. C'est aussi mettre les pieds sur un terrain "mouvant", avec des organismes vivants interagissant entre eux et beaucoup d'incertitudes ; c'est la nécessité de tester, d'innover, de se questionner et d'évaluer.

Facile à faire ?

C'est plutôt complexe et la vision du technicien muni de sa débroussaileuse est partielle et inappropriée. D'une part, ce que l'on doit gérer c'est ce à quoi une valeur particulière est accordée : un paysage, un autre patrimoine que la biodiversité. D'autre part, cette valeur varie avec la diversité d'acteurs qui s'intéressent au même espace. C'est parfois des objets réels, parfois de simple potentialités dans un espace dégradé.

Autour de la préoccupation : **préserver les espaces naturels**, gravite une diversité d'acteurs, de réflexions, d'analyses et même de nombreuses politiques. Les temps de concertation, de programmation et de planification représentent souvent une part conséquente du travail et la mise en œuvre sur le terrain en constitue seulement un aboutissement. La finalité est généralement de permettre à la nature de faire elle-même, parfois après une forte remise en état, et non pas de faire du jardinage !

Un domaine collectif

La gestion d'espaces naturels n'est pas le domaine réservé des associations naturalistes, c'est aussi le lieu de rencontre de tous ceux qui utilisent l'espace ou qui seraient susceptibles de se l'approprier, de le transformer. Alors, la finalité revient souvent au maintien d'un équilibre entre une dynamique naturelle et des usages qui permettent au site de prendre toute sa valeur.

Gageons que ce cahier technique puisse rendre plus accessibles et transposables ces savoir-faire complexes.

La gestion d'espaces naturels des notions simples pour comprendre

« *Les cahiers techniques* » est une collection du réseau des acteurs d'espaces naturels de Rhône-Alpes. Chaque numéro rassemble divers regards de spécialistes et s'appuie sur des expériences de terrain.

Cen Rhône-Alpes
Maison forte
69390 Vourles
Tél. : 04 72 31 84 50
www.cen-rhonealpes.fr

Rédaction : Delphine Danancher et Pascal Faverot (Cen Rhône-Alpes)

Comité de rédaction : Christelle Dubosson (Cen Haute-Savoie - Asters), Guillaume Pasquier (Cen Isère), Sylvie Duret et Benjamin Dutreige (Cen Rhône-Alpes) ;

avec divers appuis et relectures :
Émilie Lunaud et Martin Pignon (AE RMC),
Gaëlle Leroy et Stéphane Cordonnier (Cen Auvergne), Manuel Bouron et Frédéric Biamino (Cen Savoie), Nathalie Melcion, Alice Marquagnies, Laurence Jullian, Tiphaine Fermi, Virginie Pierron, M. Anne Revaka-Garaud, Antony Garcia,

Corine Trentin, Alexandre Paule (Cen Rhône-Alpes), Dominique Lopez-Pinot (Cen Haute-Savoie - Asters) ;

Photographie couverture :
chantier école sur tourbière © Cen Rhône-Alpes

Mise en maquette :
Fred Didier (Cen Rhône-Alpes)

Impression : papier 100% recyclé - encres à bases végétales - imprimerie IMAV (Feyzin) labellisée Imprim'vert

Dépôt légal : décembre 2016
n° ISBN : 978-2-37170-014-7

COMPRENDRE LES ENJEUX DE CE CAHIER

La gestion d'espaces naturels, telle que nous l'évoquons dans ce cahier, c'est, en fonction des contextes, une volonté de faire progresser une situation très dégradée vers un état plus naturel, de restaurer un milieu perturbé sur lequel la biodiversité s'est appauvrie, d'entretenir un espace encore de haute qualité ou de laisser faire la nature.

Dans les pages qui suivent, la réflexion s'attache beaucoup aux fonctions qu'exercent ces espaces naturels (zone d'expansion de crues ou capacité de fournir un fourrage de qualité, par exemple) et à leur capacité d'évolution, parce que ces deux points conditionnent l'implication de chacun pour préserver des espaces naturels de qualité.

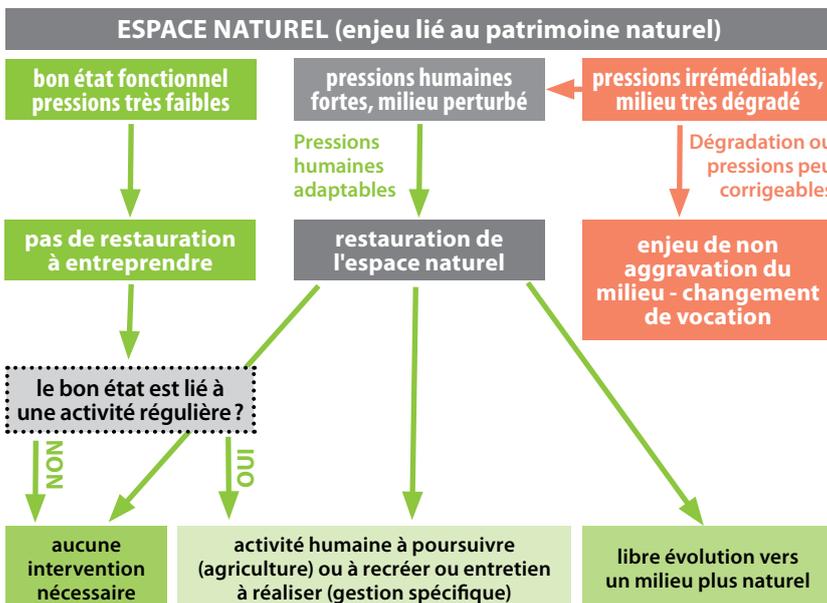
Quelle ambition se donner ?

Si la tendance à travailler sur des milieux de qualité, riches en espèces dites "remarquables", a été jusque-là la préoccupation majeure, l'implication sur des espaces perturbés voire très dégradés se doit d'être autant considérée. C'est donc une palette d'objectifs et de possibilités qui est présentée dans ce document, un éventail adapté aux compétences techniques ou au budget de chacun.

QU'EST QU'UN ESPACE NATUREL ?

Bien qu'on qualifie certains de "naturels", les milieux ne le sont jamais entièrement mais tous sont influencés par les pressions humaines (activités de loisirs, agricoles...). L'Homme fait évoluer leur composition (espèces, habitats, qualité des sols, de l'eau...) mais régule et modifie également les processus qui les régissent et qui parfois les renouvellent (contrôle des crues, des incendies...).

On parle alors de milieux naturels pour des espaces largement refaçonnés par l'activité humaine, en gros ce sont presque tous les espaces non urbanisés et non imperméabilisés.



« Pour mieux comprendre les notions exprimées plus loin, voici quelques explications utiles :

La résilience d'un espace naturel, c'est sa capacité à revenir à un bon état de fonctionnement qui lui permet alors de s'auto-entretenir.

La restauration d'un espace naturel, c'est sa remise en état, laquelle conditionne ensuite sa capacité à fonctionner tout seul, par exemple en réhaussant le niveau d'eau dans un marais.

L'entretien est une opération légère qui va faire perdurer - parfois éviter - la restauration.

Les perturbations et pressions constituent des éléments de modification des écosystèmes, les premières sont liées à des phénomènes naturels (une crue, une tempête de neige...) et permettent la régénération de certains milieux naturels, les secondes sont liées à l'action de l'homme, parfois positive.

La notion de **patrimoine naturel** englobe les éléments vivants et minéraux, les paysages auxquels nous attribuons une valeur intrinsèque. C'est un bien commun dont le maintien en état peut nécessiter de la gestion. »

Delphine Danancher

responsable scientifique au Cen Rhône-Alpes

Des exemples de "gestion" avec diverses ambitions (de haut en bas) :

- favoriser la recharge sédimentaire des cours d'eau par érosion d'une berge,
- restaurer une ancienne zone humide transformée en culture de maïs,
- débroussailler une prairie sèche. ►

« Si les pressions exercées sur l'espace naturel sont encore déterminantes (fort prélèvement d'eau, pâturage intensif...) et empêchent l'amélioration du milieu, rien ne sert alors d'entretenir ou de restaurer. Si ces pressions sont atténuables une évolution vers un milieu plus naturel s'engage mais ne nécessite pas toujours d'entretien régulier. »



COMPRENDRE LA GESTION D'ESPACES NATURELS

Le développement de la société moderne, notamment l'urbanisation et l'intensification agricole ou sylvicole, induit plusieurs phénomènes :

- la diminution et la fragmentation des surfaces en espaces naturels ;
- le blocage de processus naturels qui sont pourtant la source du renouvellement des milieux naturels.

De ce fait, un besoin d'intervention émerge pour "aider la nature" et la rendre aux usagers. Toutefois, gérer un milieu naturel n'est pas synonyme d'interventionnisme. C'est tout autant savoir agir pour préserver des espèces et des espaces que savoir laisser évoluer les milieux qui, par définition, sont eux-mêmes en perpétuel changement.

Un gestionnaire devra soit entretenir (c'est-à-dire maintenir en l'état actuel en évitant la dégradation) soit restaurer (c'est-à-dire remettre en état après avoir levé les causes de la dégradation) les éléments remarquables (les enjeux) présents sur son site. En l'absence de pression exercée sur le site, il pourra laisser faire la nature et maintenir le site en libre évolution.



© Cern Rhône-Alpes

▲ Laisser en libre évolution, cette tourbière se boise lentement.

AVOIR UNE APPROCHE PRAGMATIQUE

Gérer c'est savoir prendre des décisions sans avoir forcément tous les éléments de connaissance en main, tant le fonctionnement des espèces et des milieux est par nature complexe. Les sciences environnementales sont en plein essor mais encore jeunes (biologie de la conservation, écologie du paysage, génétique...) et n'ont pas fourni toutes les réponses qu'attend le gestionnaire. Celui-ci doit donc appliquer un principe de précaution et avancer pas à pas en évaluant l'impact de son travail à chaque étape.

Le gestionnaire d'espaces naturels devra également se préoccuper de la fonctionnalité du site. Il est courant que la préservation d'un enjeu (une espèce par exemple) soit en opposition avec la préservation d'un autre enjeu. Gérer c'est donc savoir prioriser pour intervenir sur le plus important à un instant T et de la manière la plus durable possible (*les pages suivantes sont là pour aider dans cette démarche*).



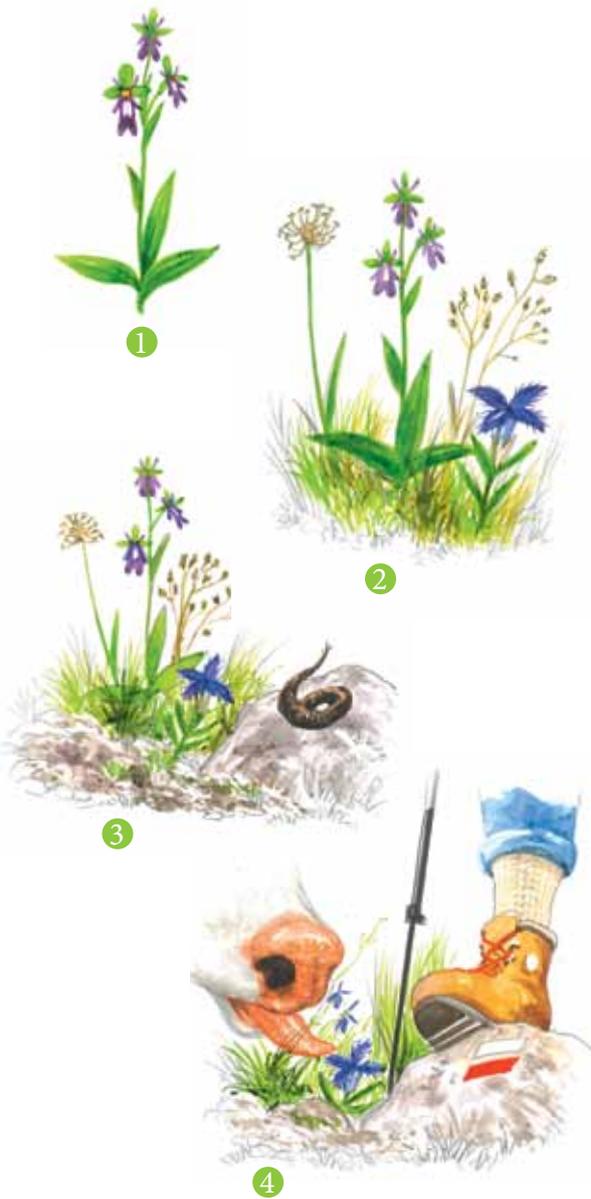
© Cern Rhône-Alpes

LA LIBRE ÉVOLUTION

ou non intervention est clairement une option concrète de gestion. Deux conceptions existent : d'une part la naturalité anthropique qui fait référence à l'état d'évolution du milieu si l'Homme cesse toute intervention pendant un temps suffisamment long, indépendamment de l'état initial de l'écosystème (dégradé ou non), d'autre part, la naturalité biologique qui consiste dans un premier temps à rapprocher le milieu de son état naturel ancien, considéré comme de référence, quitte à intervenir parfois lourdement, pour ensuite y intervenir le moins possible.

Une fois cette question résolue, la libre évolution consiste surtout à faire confiance, se mettre en retrait et observer les processus de reconquête des espaces naturels.

◀ Maintenir un équilibre avec l'usage agricole, un enjeu souvent primordial pour conserver la biodiversité prairiale.



◀ **Des échelles emboîtées :** lorsqu'une espèce ① est considérée avec son cortège d'autres plantes on parle d'habitat ②. Celui-ci additionné d'indices de présence animale, minérale, de vent ou de pluie... exprime un milieu ③. Enfin on parle de fonctions ou de services ④ rendus par le milieu quand on considère l'intérêt du milieu pour l'Homme.

© J. Grasson

Il n'existe pas d'état de référence idéal et il est toujours complexe de le définir.

QUI GÈRE LES ESPACES NATURELS ?

Les gestionnaires d'espaces naturels s'inscrivent dans une démarche scientifique et de concertation qui place leur activité dans le domaine public. Ils sont des associations, des collectivités, éventuellement des entreprises... présents sur tous types de milieux. Pour en avoir une vision plus précise, il suffit de consulter la plateforme du pôle gestion des milieux naturels qui recense les sites gérés, les gestionnaires et leurs modalités de gestion en Auvergne-Rhône-Alpes.

www.pole-gestion.fr



▲ Une zone humide sortie de la zone pâturée par l'éleveur. En arrière plan, à gauche, un arbre sénéscent maintenu en place pour ses cavités propices à la faune.

QU'EST CE QU'UN ÉTAT DE RÉFÉRENCE ET À QUOI PEUT-IL SERVIR ?

C'est une manière de donner un visage concret aux résultats que l'on cherche à obtenir, de décrire précisément comment serait le site s'il fonctionnait bien.

Pour un cours d'eau, par exemple, le gestionnaire pourra faire référence à l'état avant l'aménagement (mise en place de barrages, de seuils, endiguement) ou au fonctionnement d'un fleuve qui ne serait pas du tout impacté par l'activité humaine. Il souhaitera ainsi la présence de méandres, de bras morts, de zones où les crues pourront s'étendre, il voudra améliorer la qualité de l'eau. Mais il devra également être conscient qu'une nature sans Homme n'existe pas et devra prendre en compte les usages, la préservation des biens et des personnes.

DE LA PROTECTION À LA GESTION DE LA NATURE

L'évolution du discours sur la préservation de la nature durant le XX^e siècle montre le trajet effectué. En 1905, Raoul de Clermont exprime le vœu de la création de parcs nationaux destinés "à sauver de la destruction les animaux, les plantes et les minerais particuliers à chaque pays". En 1922, Louis Mangin parlait de "ne pas dilapider un patrimoine de beauté qui appartient à tous" alors que Théodore Monod, en 1949, fait le lien entre protection de la nature et conservation des ressources naturelles.

Les premiers outils réglementaires apparaissent dans les années soixante, peu avant la loi de 1976 sur la protection de la nature. Puis des directives européennes viennent se superposer au droit français. Une volonté de structurer les connaissances sur la répartition des diverses espèces se traduit dans les années quatre-vingt par les inventaires de ZNIEFF puis l'émergence d'atlas cartographiques. Avec les Conservatoires d'espaces naturels puis le réseau Natura 2000, la gestion des espaces naturels et la maîtrise de leurs usages relèguent la protection réglementaire au second rang ; le nombre de sites d'intervention se multiplie, certains étant de taille très modeste, les acteurs se diversifient laissant une place grandissante aux collectivités locales, aux syndicats mixtes.

L'évolution des connaissances scientifiques participe à la mise en place de nouvelles politiques. Les initiatives institutionnelles s'affinent, poussant, avec les schémas régionaux de cohérence écologique et la trame verte et bleue, à appréhender ces espaces selon une approche plus fonctionnelle, tenant compte des corridors de dispersion des espèces. Les échelles de travail se restructurent vers des espaces plus vastes, des territoires plutôt que des sites en gestion. La trame paysagère "verte et bleue" prend d'autant plus d'importance dans ce contexte.

En un mot, le fonctionnement des écosystèmes reprend sa juste place au travers d'une prise en compte de l'espace de bon fonctionnement des écosystèmes.



© Cen Rhône-Alpes

*Préserver,
ce n'est pas
mettre sous cloche.*

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

- 1961** : première réserve naturelle, le lac du Luitel
- 1963** : premier parc national français, la Vanoise
- 1967** : émergence du concept de parc naturel régional basé sur l'équilibre entre activités et patrimoines avec une 1^{ère} création en 1975 : celui des Vosges du Nord
- 1971** : création du premier ministère chargé de "l'environnement" avec Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre
- 1975** : création du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- 1976** : premier conservatoire d'espaces naturels : celui d'Alsace, suivi en 1984 de la Lorraine et de Rhône-Alpes en 1987
- 1992** : directive européenne "habitats", point de départ du réseau Natura 2000
- 2002** : création des réserves naturelles régionales avec la loi de démocratie de proximité
- 2007** : Grenelle de l'environnement.



© M.LEVICIKI

▲ Représentation du marais de La léchère, à Tignieu-Jamezieu.

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE LE MOT "GESTION" ?

Des milieux variés

Beaucoup de milieux gérés le sont parce qu'ils sont devenus rares - les forêts anciennes, par exemple - ou parce qu'ils contiennent des espèces peu courantes. Toutefois, certains ne sont pas exceptionnels et abritent une nature dite "ordinaire" ; d'autres disposent encore de potentiels alors même qu'ils ne rendent plus aujourd'hui les services écosystémiques qu'ils devraient rendre en raison de dysfonctionnements. Ils conservent toutefois de la valeur pouvant redevenir précieux pour l'Homme et, par déclinaison, pour la biodiversité, en favorisant, par exemple, la filtration de l'eau ou en maintenant les ressources naturelles dont nous avons tous besoin pour vivre. Tous les milieux gérés n'ont pas forcément un statut de protection particulier (réserve naturelle, parc national, etc.) et il est tout à fait possible de mettre en place de la gestion sur des propriétés privées, avec évidemment l'accord et la collaboration des propriétaires.

L'étalement des eaux de la Saône sur les prairies est une contrainte pour leur exploitation mais les apports en limons et minéraux qui en résulte méritent bien une adaptation des pratiques pour concilier enjeux économiques et écologiques. ▶



© Cen Rhône-Alpes

+ LES ZONES HUMIDES

Leur valeur tient certes à la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent mais aussi à leur utilité pour l'Homme. Les zones tourbeuses sont souvent décrites comme des "éponges naturelles" qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent dans un délai plus ou moins long. C'est ce que les scientifiques appellent la fonction hydrologique. La connaissance de l'hydrologie sur le marais du Village-d'en-Haut, à Charix (Ain), montre que cette zone humide de tête de bassin versant contribue à réguler les débits des cours d'eau situés en aval. Elle restitue progressivement en période d'étiage l'eau stockée auparavant, soutient les activités agricoles en période de sécheresse (productions fourragères...).

La végétation est en constante évolution, sur un même espace et sans aucune intervention extérieure. Aussi, les espèces se succèdent naturellement au fil du temps. Une prairie sèche verra progressivement s'installer des broussailles puis des arbustes et enfin des arbres, si elle n'est plus fauchée ou pâturée. Les événements naturels qui viennent perturber cette dynamique (incendies, crues, chablis...) permettent de faire ressurgir les espèces pionnières avec divers stades d'évolution.



© J. Grosson

Des objectifs variés

La gestion se décline en objectifs variés :

- permettre à un espace de **retrouver un fonctionnement plus favorable**, en référence à ce que devrait être le milieu s'il était en bon état écologique ;
- **maintenir un état instable** parce qu'il est favorable à des espèces précieuses, généralement des milieux jeunes ;
- **ramener une dynamique naturelle** qui permettra l'auto-entretien et évitera de multiplier les interventions ;
- **favoriser le bien-être social** en offrant au plus grand nombre un accès privilégié à la nature ;
- **contribuer à une finalité économique**, par exemple, en redonnant vie à un espace en déprise agricole qui s'intègre à nouveau dans l'exploitation agricole tout en favorisant la biodiversité ;
- **favoriser la libre évolution** du site.

LA GESTION S'INSCRIT DANS UN TERRITOIRE

Espaces naturels et espèces ne connaissent pas de frontières ! Un site géré subit l'influence du territoire dans lequel il se trouve mais il modifie ce dernier également. Les écoulements d'eau y amèneront des nutriments, des polluants... Les interactions sont constantes et ouvrent sur les notions d'"*espace de liberté*" pour un cours d'eau, d'"*espace de bon fonctionnement*" pour une zone humide, ou encore de "*géohydrosystème*" faisant le lien entre le karst de surface et le milieu souterrain.

Par ailleurs, certaines espèces n'utiliseront le site qu'à certains moments de leur vie, à l'exemple de nombreux batraciens qui circulent entre zones aquatiques et terrestres selon les saisons.

Un site géré est d'ailleurs, comme les autres, propice à des activités économiques ou/et de loisirs. Sa gestion s'intègre alors à un projet de territoire, articulé intelligemment avec les politiques locales d'aménagement et les réalités économiques. Une interdépendance existe entre le site et le territoire qui le contient. D'où l'importance d'asseoir autour de la table tous les acteurs majeurs du territoire afin de discuter ensemble, dans un cadre concerté, de l'avenir de ce territoire.

Le patrimoine naturel ne sera pas jugé, dans la majorité des cas, comme un facteur prioritaire. Aussi, il faudra savoir entendre les préoccupations, les attentes, les contraintes et les *a priori* de chacun, trouver les arguments pour sensibiliser à l'importance de la préservation des milieux naturels, des espèces qui les occupent et des processus qui les maintiennent.

◀ **Rendre compatible la sylviculture et les enjeux liés à la biodiversité forestière peut être un objectif de gestion.**

Un contexte péri-urbain dont il faut tenir compte pour la gestion de cet étang du Forez. ▶

A Beauregard-Baret, dans la Drôme, le chantier se fait avec le territoire : élèves d'une école du secteur, matériel agricole mis à disposition par un exploitant local et broyat utilisé ensuite sur les plates-bandes florales de la commune. ▶



© Cen Rhône-Alpes



© Cen Rhône-Alpes



© Cen Rhône-Alpes

Evolution et perturbations des écosystèmes se conjuguent au bénéfice de la biodiversité.

UNE INCONTOURNABLE RÉFLEXION

Devant la complexité et la pluridisciplinarité des questions à traiter, la seule solution est de mettre en place une méthodologie et surtout un raisonnement rigoureux et cadré. Les étapes de la mise en place d'une gestion sont toutes d'importance car leur enchaînement cohérent est garant de la fiabilité de l'ensemble de la démarche.

• Quels sont les éléments du site à maintenir ou à restaurer ?

Il faut réaliser un diagnostic : contexte biologique, physique, chimique, géologique, hydrologique, mais également social, économique, politique et institutionnel. A partir de ce diagnostic, il sera alors plus facile de dégager les éléments importants à préserver ou à restaurer. **Ce sont les enjeux du site !** Au regard de ce qui se passe à des échelles plus larges, le gestionnaire saura s'il a une responsabilité particulière : préserver la seule population régionale d'une espèce donnée, assurer le bon fonctionnement d'une zone humide qui offre une protection contre les crues à tout un territoire, etc. Parfois, les enjeux sont fixés par des politiques publiques (zones humides fonctionnelles, équilibre des activités dans les sites Natura 2000...). Enfin, le fait de co-construire avec les acteurs locaux les objectifs à atteindre (quel doit être l'état du site naturel dans 20, 30, 50 ans ?) est garant d'une bonne appropriation.

• Quelle stratégie mettre en place pour préserver un maximum d'enjeux ?

Il convient de **fixer des objectifs à atteindre**, clairs, précis, qui permettront de sauvegarder un maximum d'enjeux. C'est à cette étape que décrire un état de référence peut aider. Il sera alors l'état que le gestionnaire souhaite atteindre à la fin du ou des plan(s) de gestion (successifs).

• Comment atteindre les objectifs fixés ?

En produisant un programme d'actions. C'est à cette étape que se décide s'il faut réellement intervenir ou simplement surveiller la libre évolution des milieux. **Le programme d'actions planifie** les travaux nécessaires, les animations, les partenariats à mettre en œuvre. Il est important que ces actions soient cohérentes entre elles, que l'une ne contrecarre pas la réussite d'une autre.

C'est à cette étape du diagnostic qu'une vision territoriale du fonctionnement de son site s'impose pour bien prendre en compte toutes les interactions avec l'extérieur et les pressions que le site peut subir.



Les enjeux agricoles sont à intégrer dans le diagnostic. ▶

© Cen Rhône-Alpes

• Comment vérifier si le travail effectué est bon ?

Évaluer son travail tout au long de la mise en œuvre du plan de gestion et à son terme donne la possibilité de vérifier que les choses vont bien dans le sens souhaité et surtout de décider des phases ultérieures. Pour cela, des suivis seront mis en place. Il peut s'agir simplement de vérifier que l'on a bien réalisé ce qui était prévu ou de vérifier de manière plus scientifique la qualité des résultats obtenus. Si les objectifs fixés au départ sont flous et les attentes non formalisées, l'évaluation des résultats sera difficile, d'où le besoin de **penser l'évaluation dès la définition des actions**. Cela aide à être plus impartial puisque le gestionnaire sera parfois amené à s'auto-évaluer.

• Penser chaque étape de la réflexion en amont de toute action

C'est l'assurance d'un regard partagé, entre professionnels mais aussi avec les acteurs du territoire. Cet échange **augmente la qualité de la réflexion** (prise en compte d'autres enjeux que la biodiversité, vérification de l'acceptabilité des actions proposées ou véritable co-construction des actions) et **assure une meilleure appropriation** par les acteurs locaux, à la fois des objectifs et du programme d'action. Enfin une autre mission du gestionnaire sera de proposer une gouvernance du projet trouvant une juste place à toutes les personnes en lien avec cet espace (décideurs, usagers...).

CE QU'IL FAUT RETENIR

La gestion d'un espace naturel est un projet à part entière qui s'ancre sur un territoire et sur du long terme. Elle passe par des phases de compréhension, de concertation, de programmation et s'appuie sur des concepts complexes. La rigueur de la réflexion, son partage avec les acteurs du territoire sont garants de sa réussite. Être gestionnaire c'est faire une série de choix pour des cas qui sont toujours particuliers.

CE PATRIMOINE QUI EST GÉRÉ

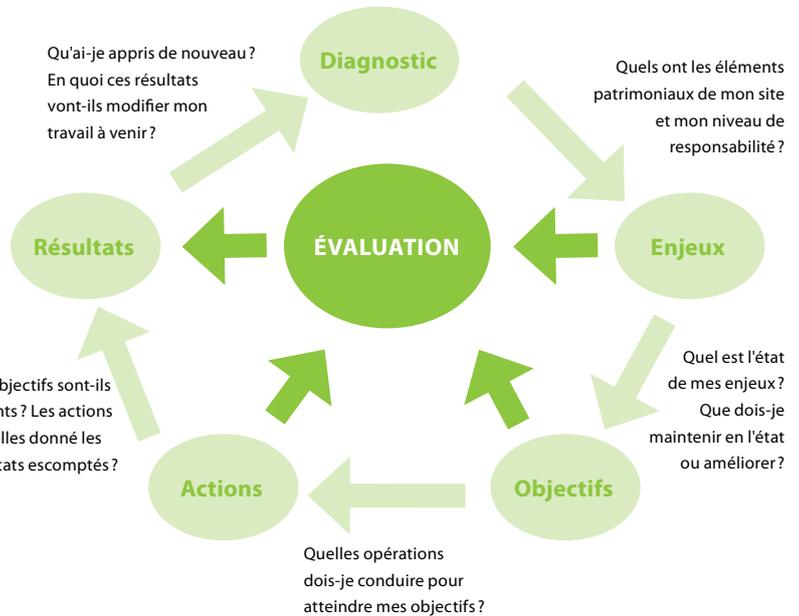
Il est impossible d'intervenir partout et sur tout. C'est pourquoi les enjeux prioritaires doivent être définis. Plutôt que d'intervenir selon le principe du pansement sur une jambe de bois, **on privilégiera les possibilités de restaurer le fonctionnement d'un écosystème afin de l'améliorer de manière pérenne.**

Le fait de travailler à l'échelle d'un territoire plus large, par exemple dans le cadre d'un contrat vert et bleu, apporte généralement des compléments au travail que le gestionnaire fait sur le site. Prenons l'exemple des plans de gestion stratégiques en faveur des zones humides : ils définissent celles sur lesquelles la restauration de leur rôle dans le territoire est prioritaire.

Un gestionnaire préserve-t-il seulement des espèces ?

Ce que préserve avant tout un gestionnaire c'est les potentialités du milieu c'est-à-dire en premier lieu sa capacité à fonctionner et, par ricochet, à accueillir les espèces. Le patrimoine géré s'identifie donc à travers un milieu qui fonctionne (une pelouse sèche maintenue en l'état par du pâturage), formé d'un ensemble d'habitats (pelouses vivaces serpentinicoles), hébergeant chacun des espèces (par exemple la pulsatile rouge, protégée en Rhône-Alpes). Le voisinage entre plusieurs milieux compose un paysage (mosaïque de prairies et de landes, par exemple).

Aussi, **en préservant les potentialités d'un milieu, c'est sa capacité à évoluer naturellement, en laissant les perturbations le régénérer, que le gestionnaire garantit**, c'est-à-dire les fonctions de ces milieux. Enfin, un gestionnaire ne s'occupe pas seulement du compartiment biologique mais pourra également prendre des mesures pour préserver des éléments de géologie, voire du patrimoine bâti.



▲ Les étapes de la réflexion du gestionnaire (librement inspiré de l'ATEN).



▲ En Chautagne, 60 hectares cultivés en maïs devraient retrouver leur naturalité après restauration.



© Cen Rhône-Alpes

◀ La pêche lors de l'assec de l'étang est un moment propice pour comprendre une partie des enjeux liés à ce site.

LA MÉCANIQUE DE LA GESTION

Il faut savoir décomposer les écosystèmes sur lesquels on travaille pour ensuite ré-imbriquer de manière logique les éléments les plus importants en considérant le fonctionnement du système :

- Quels sont les éléments qui composent ce système (espèces, peuplements, habitats, pédologie, etc.) ?
- Comment fonctionnent-ils entre eux (processus, évolution dans le temps, liens avec d'autres écosystèmes, fonctionnement socio-économique, etc.) ?
- Quels sont les usages sur le site ? Comment interagissent-ils avec les éléments de l'écosystème ?

Comment connaître les enjeux présents sur un site ?

Lorsque très peu d'informations sont disponibles, il est important de passer par une phase d'amélioration des connaissances afin de s'assurer que les enjeux présents sur le site, comme sur son territoire, seront bien identifiés. Une pré-étude, en amont du plan de gestion, rassemblera les connaissances disponibles, complétées d'avis d'experts (naturalistes, hydrologues, pédologues, etc.) mais aussi des avis d'usagers qui connaissent bien le site et son histoire. Cette acquisition de connaissances prend souvent du temps, elle pourra se poursuivre dans le cadre du plan de gestion. Des inventaires et des études seront alors mis en œuvre par le gestionnaire et/ou par des spécialistes et permettront d'inventorier les enjeux du site, de son territoire.

LE PIFH

Ce pôle d'information sur la flore et les habitats constitue une ressource majeure en Auvergne-Rhône-Alpes : il dispose de près de 5 millions de données consultables sur www.pifh.fr. Piloté par les Conservatoires nationaux botaniques alpin et du Massif central, il anime trois groupes de travail à l'échelle de la région : un sur la flore, un second sur les habitats, un troisième sur la stratégie de conservation de la flore en Rhône-Alpes.



Un suivi scientifique à partir des mousses présentes. ▶



© J. Souquet-Bastège - Cen Haute-Savoie

Doit-on tout inventorier pour ne rien manquer ?

Tout faire est impossible et des choix s'imposent. Ils seront guidés par les caractéristiques du site (les libellules, par exemple, sont rarement des enjeux pour les milieux secs) mais également par le réseau de spécialistes proches. En effet, la part de la biodiversité à laquelle un gestionnaire a accès est aussi conditionnée par la capacité qu'il aura à trouver des spécialistes pouvant l'accompagner dans les inventaires et l'interprétation des résultats. Cependant, ne pas tout savoir ne doit pas être bloquant, il faut juste apprendre à en savoir assez. Pour autant, utiliser les grands classiques ne veut pas dire s'interdire d'innover. Ouvrir un pan de connaissances pour un nouveau groupe faunistique ou floristique est toujours intéressant car il ouvre généralement une porte vers de nouveaux éléments de fonctionnement des milieux. Les questionnements et les souhaits des acteurs locaux peuvent aussi guider ces choix.



© Cen Rhône-Alpes

◀ Les tortueux "pins de boulange", dans le Forez, sont un patrimoine déjà par leur usage ancestral ; le paysage qu'ils forment et la flore qu'ils abritent complète la panoplie.

▼ Atelier participatif afin de recueillir les souhaits de citoyens locaux.



© Cen Rhône-Alpes

LES MOUSSES

peuvent être utilisées comme indicateurs de suivi précoce de la réponse de milieux humides à des travaux de restauration d'un fonctionnement hydraulique dégradé ; elles témoignent d'une vitesse de réponse nettement plus rapide que la végétation supérieure.

Un tel protocole a été mis en place sur les bas-marais alcalins de la station de sports d'hiver des Gets (Haute-Savoie) après réhydratation par annulation des dispositifs de drainage et travaux de terrassement.

L'HABITAT : DE SA DÉFINITION À SES IDENTIFIANTS

Pour simplifier, un habitat est défini par un groupe d'espèces végétales s'épanouissant sur un espace donné et qui est révélateur des facteurs environnementaux s'exprimant sur cet espace (climat, sol...). La caractérisation des habitats est une façon standardisée de décrire finement les milieux. Une zone humide, par exemple, pourra contenir différents habitats caractéristiques : des buttes à sphaigne "buttes de *Sphagnum magellanicum*", des habitats de boisement humide "bois de bouleaux à sphaigne". Corine biotope est une nomenclature française utilisée pour les habitats naturels ou semi-naturels qui offre à chacun d'eux un nom précis et un code d'identification. Plus récemment la classification EUNIS a été mise en place par l'Agence européenne de l'environnement. Elle prend en compte tous les types d'habitats : du plus naturel au plus artificiel, de l'habitat terrestre aux habitats d'eau douce et marins.

Que nous enseignent les espèces ?

Il y a deux raisons très différentes qui amènent un gestionnaire à se préoccuper des espèces et des communautés d'espèces.

- **Le site est le support de vie d'espèces ou de communautés devenues rares ou menacées et qui, à ce titre, méritent protection.** Le niveau de responsabilité vis-à-vis de ces espèces sera d'autant plus important que le site est l'un des derniers refuges pour elles. Il est donc primordial de savoir définir ce niveau de responsabilité en prenant le recul nécessaire. Ce niveau peut être départemental, régional, européen parfois mondial pour les espèces endémiques (espèces que l'on ne rencontre que dans une seule zone géographique à l'échelle mondiale, l'apron du Rhône par exemple).

- **Les espèces et groupes d'espèces sont intéressants à travers leur valeur indicatrice.** La présence et l'état des populations peuvent donner des indications sur la qualité du milieu de vie, ses dysfonctionnements. Il est courant que des espèces rares soit des indicateurs. En effet, nombre d'entre elles sont très spécialisées, donc très sensibles aux changements extérieurs. Mais ce n'est pas systématique ! La nature dite "ordinaire" renseigne également sur la qualité des milieux et leur fonctionnement. Les espèces dites "parapluie" peuvent indiquer, par leur présence et leur abondance, la présence de tout un cortège associé (couvert par ce parapluie). Certaines espèces parfois assez communes seront amenées à se déplacer pour réaliser leur cycle de vie et l'analyse de leurs déplacements renseignera sur la connexion des milieux entre eux.

*Les espèces :
des enjeux
mais pas que !*

Une espèce telle le milan noir en Rhône-Alpes, peut paraître d'un intérêt modeste sur un territoire en raison de son abondance. Mais au regard de sa faible présence dans les régions limitrophes, la responsabilité des acteurs de ce territoire prend une tout autre importance. ▶

© C. Nardin



© Cen Rhône-Alpes

PARLONS D'INDICATEURS

Un indicateur est avant tout un simplificateur de la réalité qui peut parfois être très complexe à mesurer directement. Un bon indicateur doit avoir un pouvoir prédictif. Il doit, par exemple, permettre de caractériser sans équivoque les paramètres environnementaux qui conditionnent sa présence. Prenons l'exemple des trichoptères : ces invertébrés aquatiques sont connus pour être de bons indicateurs de la qualité de l'eau des cours d'eau.

Plus que les espèces isolées, ce sont les peuplements (groupes d'espèces) qui renseignent sur la qualité des milieux et les pressions qu'ils subissent. La boîte à outils de suivi des zones humides du programme RhoMéO propose 13 indicateurs pour l'évaluation de l'état des fonctions des zones humides (rhoméo-bao.fr).

Celles qu'on appelle les espèces exotiques envahissantes

Elles sont exotiques, introduites sur un nouveau territoire pour une raison quelconque et peuvent s'y adapter. Certaines deviennent alors préoccupantes parce qu'elles représentent une menace pour l'écosystème, en mettant en péril d'autres espèces autochtones sensibles : la renouée du Japon sur les bords de cours d'eau, la jussie dans les étangs... Elles ne sont pas problématiques parce qu'elles viennent d'ailleurs mais parce qu'elles colonisent abondamment un milieu ou le modifient, empêchant le reste de la biodiversité de s'exprimer.

Il convient de distinguer avec le cas d'espèces « made in France » qui peuvent, à un stade donné de l'évolution du milieu, devenir envahissantes et occasionner une homogénéisation semblable. C'est le cas du prunellier sur des pelouses sèches ou de la bourdaine en marais.

© Cen Rhône-Alpes



▶ La balsamine de l'Himalaya, une plante qui prospère facilement en sols humides.

Quelles références à quelles listes d'espèces ou d'habitats ?

Il existe différents outils permettant de connaître le niveau de rareté des espèces pour aider à définir les enjeux. Il est difficile de citer toutes les listes existantes mais voici des exemples à différentes échelles d'application :

- l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) produit **une liste rouge mondiale** qui permet d'évaluer l'état de conservation et le niveau de menace qui pèse sur les espèces ;
- **la liste rouge des espèces menacées en France** est produite par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle. Elle permet de connaître la situation précise de chaque espèce, de surveiller l'évolution des menaces et d'identifier les priorités d'actions ;
- **des listes rouges régionales** sont également produites de la même manière afin de guider les politiques régionales. La liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes en est un exemple et est téléchargeable sur le site du pôle flore habitat de Rhône-Alpes (pifh.fr) ;
- il peut exister également **d'autres listes à des niveaux infra**,

comme par exemple la liste des espèces prioritaires du département de la Loire (29 plantes réparties sur 57 stations).



Attention, les espèces dont le statut de rareté est important sur une liste rouge, quelle que soit son échelle, ne sont pas forcément protégées par la loi. Et inversement toutes les espèces protégées par la loi ne sont pas rares.

L'azurée du serpolet, une espèce raréfiée et une relation stricte avec sa plante hôte. ▼



© Cen Rhône-Alpes



© V. Vishnevsky - Fotolia

▲ Le pic noir, une espèce en annexe de directives européennes mais peu menacée dans la région.

A l'échelle européenne, la directive "habitats faune flore" offre un statut particulier à des sites d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000) c'est-à-dire à des sites abritant une ou plusieurs espèces, un ou plusieurs habitats d'intérêt. L'annexe I de cette directive donne la liste des habitats d'intérêt communautaire (habitats ayant des aires de répartition réduites, en danger de disparition) et l'annexe II la liste des espèces d'intérêt (en danger, vulnérables, rares ou endémiques). L'annexe I de la directive oiseaux donne la liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Parcourir ces listes et cocher les espèces que l'on rencontre sur son site ne suffit pas, il faut pour une espèce menacée se poser la question du rôle du site dans la préservation de cette espèce. Mon site contient-il la population la plus importante au niveau régional ou suis-je en limite de l'aire de répartition de cette espèce ? Mon site sert-il d'étape à une espèce menacée ?

RÉGLEMENTATION :

LES POINTS DE VIGILANCE "ESPÈCES" ET "HABITATS"

Le code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Il est interdit de capturer, de transporter, de perturber intentionnellement ou de commercialiser ces espèces. Ces interdictions peuvent s'étendre aux habitats d'espèces protégées pour lesquelles la réglementation peut prévoir des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération. Le non-respect de ces règles fait l'objet de sanctions pénales. Ainsi, lorsque pour un suivi ou un inventaire vous devez capturer une de ces espèces, il est indispensable de faire une demande d'autorisation de capture auprès de la DREAL.

Le sonneur à ventre jaune, présent sur une grande partie du territoire français mais dont les effectifs sont en régression. ▼



© K. Boif - Fotolia



© Gen Rhône-Alpes

Mon site n'est pas une île !

Et les milieux dans tout ça ?

Depuis de nombreuses années les milieux sont également inventoriés et telles connaissances disponibles sont un apport conséquent pour les gestionnaires. Voici les principales références :

- initié en 1982, l'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) a permis d'identifier et de décrire des secteurs présentant de forts potentiels biologiques et préciser un état de conservation ;
- les **zones humides** ont également été inventoriées à l'échelle départementale. L'ensemble de ces données est consultable en Rhône-Alpes sur le portail géographique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- des opérateurs comme les conservatoires d'espaces naturels ont engagé des inventaires spécifiques à certains milieux naturels, points de départ de l'élaboration de stratégies d'actions (tourbières, pelouses sèches...) ;
- l'inventaire régional du patrimoine géologique complète cette liste non exhaustive.

Inventorier les fonctions d'un écosystème

Appréhender un site en pensant aux fonctions qu'il remplit (hydrologique/hydraulique, physique/biogéochimique et biologique/écologique) est souvent plus compliqué que de le voir comme une somme d'espèces et d'habitats mais tellement plus enrichissant.

Des outils commencent à émerger comme la boîte à outils produite par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui propose des éléments techniques pour accompagner les gestionnaires sur la prise en compte et la restauration des fonctions exercées par les zones humides. La politique SRCE permet également d'aborder la notion de corridor* et d'orienter ses choix en fonction du rôle fonctionnel de son site. Ainsi, par exemple, l'importance d'une pelouse sèche pourra être analysée au regard de sa place dans un réseau plus large et les capacités de déplacements des espèces d'intérêt (papillons, orthoptères, oiseaux...) pourront permettre d'analyser les échanges biologiques au sein de ce réseau.

** Un corridor : chaque élément du paysage offre une perméabilité différente aux espèces qui les utilisent pour se déplacer. Les zones les plus favorables, où les déplacements sont les plus aisés entre deux espaces occupés par ces espèces (cœurs de biodiversité), sont appelés "corridors".*



© M. B. - Fotolia

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le gestionnaire préserve à la fois des fonctions remplies par les écosystèmes et des espaces qui sont le support de vie d'habitats et d'espèces. Agir sur cet ensemble contribue à sauvegarder des milieux fonctionnels et des espèces « exigeantes » particulièrement menacées qui ne peuvent subsister dans un milieu qui dysfonctionne. L'action du gestionnaire est donc globale et se place dans une vision dynamique de la nature.

Le gestionnaire préserve un patrimoine commun et son défi est aussi de "combiner" les volontés locales et les réflexions scientifiques afin de produire des objectifs de gestion et un programme d'actions qui satisfasse le maximum d'exigences.

© Gen Rhône-Alpes

PENSER LA GESTION D'ESPACES NATURELS

Agir, ce n'est pas nécessairement et seulement réaliser des chantiers ! Quels que soient les résultats attendus, la gestion nécessite d'avancer sur plusieurs fronts en simultanément : l'animation d'un comité de pilotage, l'information et le contact avec les usagers, l'acquisition et la gestion de données techniques et naturalistes, l'évaluation de l'impact des opérations, la communication, etc.

C'est aussi prendre le temps en amont de se poser les bonnes questions : Comment vais-je valoriser les broyats ou les herbes coupées ? Etc.

Cette partie du document évoque les outils et leurs modalités de mise en œuvre, apporte des exemples concrets et renvoie vers des documents plus détaillés.

L'ÉTAT D'ESPRIT DU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire d'espaces naturels est avant tout une personne à compétences multiples, capable de gérer un projet sur des plans financier, administratif, social, technique et scientifique. Il prévoit, planifie, prend du recul et remet en cause régulièrement son travail, conscient que l'écologie n'est pas une science exacte. Il parle et écoute les autres. Aussi, le temps passé au milieu des grandes herbes reste modeste.

+ UTILES

- "Une démarche de concertation pour la gestion du patrimoine naturel", Cahier technique Cen Rhône-Alpes, 2009
- Le cahier technique de l'Agence de l'eau RMC "Démarche de concertation. Élément pour des projets partagés", 2016.

Valoriser la blache, un point fort dans le lien avec l'économie locale. ▼



© Cen Rhône-Alpes

▲ Sur la réserve naturelle de Colleigne, des recherches archéologiques ont permis de mieux ancrer le gestionnaire sur le territoire.

LES SAVOIR-FAIRE PROFANES

Ce sont ces connaissances locales, parfois modestes, qui viendront enrichir la compréhension du site en gestion et seront l'outil d'une reconnaissance du rôle de citoyens, lesquels s'impliqueront différemment dans le projet.

ANCRER L'ACTION DANS LE TERRITOIRE

Première chose : considérer les propriétaires et usagers, les décideurs et la population environnante, avec un double niveau d'interaction :

- celui du **comité de pilotage** (10 – 20 personnes) avec lequel se partage l'aventure : les informations, les décisions à prendre... Qu'il soit *comité de site, de pilotage* ou autre dénomination, l'enjeu est le même : associer les acteurs concernés à la gestion du site. Cette instance nécessite une animation, des temps d'échanges, de l'ingéniosité pour que chacun exprime son point de vue... un véritable travail de concertation à ne pas prendre à la légère ;
- celui de la **population locale** avec un objectif d'appropriation, garant de la pérennité du projet. C'est un besoin de communiquer et surtout une nécessité de participer à la vie du territoire, de faire que le projet devienne celui des locaux et non celui du gestionnaire. Pour cela, le lien avec les autres patrimoines et avec l'économie locale est déterminant.

TRAVAILLER AVEC LES LOCAUX

Sur le marais de Boistray (Rhône), le fait de faire appel, dès le début du projet, à des éleveurs locaux ainsi qu'à une entreprise de BTP de la commune a facilité l'instauration d'une relation de confiance qui perdure vingt ans plus tard. Sur plusieurs sites de l'Ain, une collaboration avec des agriculteurs locaux pour l'entretien de milieux herbacés participe à l'équilibre financier des exploitations et à l'économie locale.

Dans les Hautes-Chaumes du Forez, la société Abiessence tire parti de la restauration de landes à proximité par le Cen Rhône-Alpes en extrayant des végétaux coupés de précieuses huiles essentielles.



© Cen Rhône-Alpes

UN DOCUMENT QUI PRÉVOIT LA GESTION

Pour permettre de partager les objectifs de gestion et laisser une trace du travail réalisé et des choix qui auront été faits, il est toujours préférable de coucher sur le papier l'ensemble de ces éléments. Un document prévisionnel de gestion est un outil à la fois technique et de communication. Sa rédaction est rendue complexe par le besoin d'être lisible par ses divers destinataires :

- le gestionnaire, pour suivre son travail et pour l'évaluer ;
- les partenaires financiers et services instructeurs (services de l'État, collectivités locales, etc.) ;
- des scientifiques ou experts impliqués dans les suivis sur le terrain ou participant à des instances de validation (conseils scientifiques) ;
- des usagers de l'espace naturel ou de sa périphérie (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, visiteurs, etc.) et des propriétaires de parcelles ;
- des élus de collectivités.

Différents documents prévisionnels de gestion

La gamme est large mais le raisonnement logique reste sensiblement le même. Le plus communément utilisé est le plan de gestion qui a une durée de validité généralement de 5 à 10 ans. Il peut être obligatoire pour certains sites (réserves naturelles). Les documents d'objectifs (DOCOB) sont, quant à eux, incontournables sur un site Natura 2000. Des plans de gestion liés à l'aménagement forestier sont rédigés pour les réserves biologiques dirigées et intégrales. Tous ces documents sont généralement conséquents et assez techniques mais il est possible de formaliser les réflexions dans une notice de gestion plus synthétique si le site et ses enjeux sont assez simples.



LE PÔLE GESTION

UNE SOURCE D'INSPIRATION !

Consulter d'autres documents de gestion permet d'affiner la construction du sien. Le pôle gestion donne la possibilité aux différents acteurs d'identifier les sites gérés selon leurs objectifs, leurs contextes, leurs modalités de gestion. Il met à disposition l'ensemble des plans de gestion des sites inscrits. Il facilite les partages d'expériences au sein du réseau de gestionnaires d'espaces naturels.

www.pole-gestion.fr



© Cen Rhône-Alpes

LES PRÉALABLES REQUIS

- Examiner le foncier, les cas qui pourraient contraindre l'intervention.
- Tenir compte de la réglementation en vigueur afin de définir les points de vigilance concernant les travaux à mettre en œuvre.
- Faire le point sur la sécurité au travail, pour des travaux faits en régie (s'équiper de matériel de sécurité, d'un portable...) ou réalisés par une entreprise (une clause sociale sera alors insérée dans le cahier des charges, des attestations éviteront le travail dissimulé).
- Faire les déclarations ou demandes d'autorisations de travaux qui s'avèrent nécessaires, en prévoyant des délais administratifs souvent longs.
- Concerter avec les acteurs locaux.
- Effectuer les demandes de financements et s'assurer de leur obtention.



© Cen Rhône-Alpes

◀ **La révision d'un plan de gestion est parfois l'occasion de revoir une action de gestion peu convaincante. Ainsi, sur ce site de la Côtère du Rhône, l'écorçage des robiniers favorisait le développement de rejets et son abandon a été décidé.**

+ UTILES

Pour aider à la rédaction de ces documents.

- "Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels". Aten, 2015. Coll. « Cahiers techniques » n°88 ainsi que les n°81 et 82 concernant le DOCOB <http://www.espaces-naturels.fr/>
- Le cahier technique de l'Agence de l'eau RMC "Élaboration des documents de gestion. Éléments techniques d'aide à la rédaction", 2016.

METTRE EN ŒUVRE LA GESTION D'ESPACES NATURELS

C'est un métier ! Un savoir-faire. Entre le gestionnaire "en herbe" et celui expérimenté, la différence tient peut-être à la bonne compréhension du fait que, par rapport à la gestion que l'on veut mettre en place, celle réalisée tient souvent du compromis. Ce métier a beaucoup évolué en deux décennies grâce au tâtonnement et à l'échange d'expérience.

Restaurer et/ou entretenir ?

Le plan de gestion va guider la mise en œuvre des opérations. Il définit les actions à réaliser, leur phasage dans le temps. Encore faudra-t-il adapter cela sur le terrain.

Parmi les actions définies, il peut intégrer des phases de restauration (pour remettre en état), des phases d'entretien (pour éviter que la situation se dégrade), éventuellement une phase de stabilisation entre les deux. Ce schéma n'est pas toujours net : une restauration répétée tous les 5 ou 10 ans ne nécessite parfois pas d'entretien, par exemple sur certaines tourbières à évolution lente. Dans d'autres cas, le constat d'un résultat non satisfaisant pousse à refaire une restauration mécanique. Ce cas s'est observé dans les années 2000 après quelques tentatives d'enrayer l'enrichissement de marais par un pâturage extensif. Le broyeur forestier a finalement été réquisitionné !



© S. Cordonnier - Cen Auvergne

▲ La restauration « fonctionnelle » d'un site peut être conséquente, comme dans ce cas auvergnat de retour au terrain naturel d'un sol enfoui sous 1,5 mètre de remblai, sans surcreusement. L'objectif était de retrouver la trajectoire de fonctionnement de l'écosystème initial.

DES CONTRAINTES DONT

IL FAUT TENIR COMPTE :

- les difficultés d'accès au site, qui peuvent contraindre le passage d'engins mécaniques ;
- la pente, qui peut limiter fortement les techniques utilisables ;
- les périodes de sensibilité des espèces cibles ;
- la nature du sol, plus ou moins caillouteuse ;
- la portance du sol, laquelle peut contraindre à passer aux engins chenillés ;
- la nature et la densité de la végétation ;
- le devenir de la matière et la manière dont elle sera exportée si cela s'avère nécessaire pour valorisation (balles rondes, bois de chauffage...) ;
- la période de réalisation, l'idéale ne coïncide pas toujours avec les cycles biologiques) et la météo ;
- la surface à traiter, le seuil d'1 hectare à débroussailler fait souvent basculer sur une autre technique si l'impact écologique n'en est pas augmenté ;
- la technique d'entretien envisagée : broyage, fauche ou pâturage ne nécessitent pas la même restauration ;
- les possibilités de transport ou de distribution aériennes, souterraines ou subaquatiques ;
- les restrictions réglementaires et administratives.

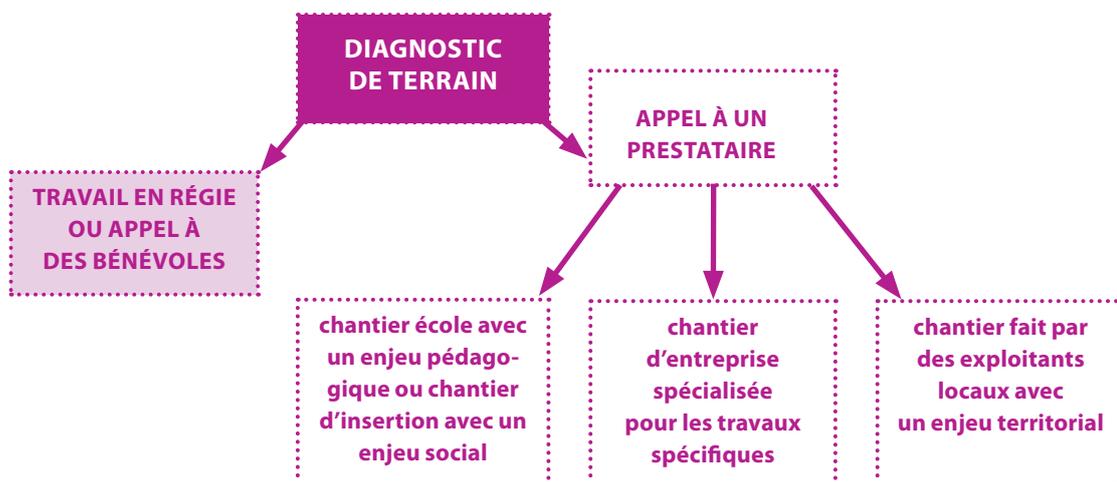
Trois p'tits tours et...

Aller voir sur le terrain pour que les travaux soient correctement orchestrés, c'est indispensable, avec plusieurs moments clés.

Le premier tour à effectuer est pour évaluer la nature et l'ampleur des travaux : la mise en œuvre des actions prévues dans le plan de gestion n'est pas simple. Une visite de terrain avec le rédacteur du document, l'examen des diverses caractéristiques du terrain (Cf. encart ci-contre) puis du cadre réglementaire, des autorisations de travaux à obtenir vont permettre de faire un choix : Je fais moi-même les travaux ou je les sous-traite ?

Dans ce deuxième cas surtout, la rédaction d'un cahier des charges techniques est indispensable, décrivant les modalités d'interventions souhaitées (accès au chantier, mode opératoire, etc.) et rappelant les résultats attendus. Un dossier de consultation des entreprises suivra, préparé selon la procédure de mise en concurrence propre au gestionnaire.

Le second tour sur le terrain est souvent la visite du chantier avec les entreprises pendant la phase de consultation. Sinon ce sera au cours du chantier pour le lancement ou le suivi des travaux, alors que **le troisième tour** permettra de constater la qualité (ou non) du travail réalisé avec son auteur : c'est la réception de chantier (Cf. page 18). C'est là le minimum syndical !



Un travail bien planifié est en partie réussi !

COMMENT PLANIFIER LES TRAVAUX ?

Anticiper est indispensable, surtout s'il est nécessaire de faire appel à des entreprises dont le planning est chargé et dont la réactivité décevra ou encore à des agriculteurs locaux qui garderont l'œil rivé sur la météo pour intervenir parfois de manière décalée.

Contactez les entreprises quelques mois avant et proposez un cahier des charges qui leur offre une meilleure autonomie, en fixant le résultat recherché plutôt qu'une date trop rigide, évitez de les contraindre et de repousser les réalisations à l'année suivante pour indisponibilité.

C'est aussi à ce moment qu'il est opportun de réfléchir à l'enjeu social ou éducatif que peut revêtir le chantier : plusieurs entreprises d'insertion de personnes en difficulté et diverses écoles formant de futurs professionnels dans le domaine des espaces naturels (maisons familiales et rurales, lycées agricoles...) proposent des collaborations qui allient utilités environnementale et sociale.

Dans quel ordre intervenir ?

C'est une question de bon sens et de prise de recul sur la globalité du site. Une fauche réalisée après des travaux hydrauliques dont le but est de rehausser le niveau d'eau, ce n'est pas des plus efficaces ! Des sols peu portants peuvent ne supporter qu'un seul passage d'engin et contraindre à délaissier certaines solutions techniques. L'appui sur un maître d'œuvre ou un gestionnaire plus expérimenté n'est pas à exclure.

Faut-il intervenir chaque année ?

Possible mais pas systématique. Le pas de temps de l'intervention est à caler selon la vitesse d'évolution du site. Et si la météo est exécrable, le report d'une année sur l'autre n'est pas impensable.

Sur la tourbière de Cerin (Bugey), la période potentielle de fauche démarre mi-septembre, après l'émergence des papillons azurés, espèce remarquable sur ce site. Gestionnaire et entreprise doivent être très réactifs pour guetter alors une météo favorable, voire pour développer une filière spécifique d'utilisation de blache humide (en paillage sur culture ou en enrubannage comme le fait un éleveur du Pilat).



© Cen Rhône-Alpes

▲ Fauche en milieu alluvial avec un matériel approprié pour les petites surfaces ou en fortes pentes.

La portance du sol détermine souvent la possibilité de travailler avec les exploitants ou entreprises locales selon le matériel en leur possession. ▼



© Cen Rhône-Alpes

IDÉES REÇUES

✗ Le patrimoine naturel, c'est une affaire de spécialistes.

✔ C'est l'affaire de tous ! Du pêcheur, de l'historien local, du voisin proche du site, de l'élu, du naturaliste... chacun peut y trouver un intérêt et, pour une bonne concertation locale, mieux vaut ne pas trop s'affirmer dans un rôle de « spécialiste » dont la parole ne peut être remise en cause.

✗ La chasse est antagoniste à la présence de biodiversité, il faut l'interdire.

✔ Si une activité peut être contraire aux objectifs de préservation de la biodiversité, c'est le rôle du comité de pilotage de discuter de cela. Dans la réalité, la chasse a été maintenue en place sur 100% des sites gérés par le Cen Rhône-Alpes et les associations de chasseurs sont régulièrement impliquées (surveillance, relevé de piézomètres, chantiers bénévoles...).

✗ Une réunion d'information et c'est plié !

✔ Une réunion ne peut suffire à exprimer les besoins, les questionnements de chacun, surtout si elle n'est pas travaillée pour favoriser les échanges de points de vue et les prises de paroles de tous. Une histoire de relations humaines ne tient pas en deux heures de réunion !

DOIS-JE PRÉVOIR D'EXTRAIRE LA MATIÈRE DU SITE ?

Interrogeons-nous sur la raison qui pousserait à le faire : pour donner à la matière coupée/broyée une deuxième vie, favorable à une meilleure acceptation locale, pour limiter l'accumulation de matière organique sur un site, mais cela se justifie essentiellement dans le cas de sols qu'il est souhaitable de maintenir pauvres en nutriments. Ne négligeons pas l'intérêt de participer à l'activité économique locale et surtout de compenser le coût des travaux par une vente de la matière quand celle-ci est possible.

Une chose est sûre : il convient de prévoir suffisamment en amont ce qu'on va faire de la matière coupée ou broyée afin d'utiliser la technique adaptée (ramassage simultané par exemple). Les entreprises proposent de plus en plus des solutions techniques qui permettent cet export de matière alors que c'était autrefois une contrainte technique importante, sans oublier le développement de filières économiques de valorisation auxquelles il convient de s'adapter.

*Faire confiance
au savoir-faire
des locaux !*

La gamme de matériels sur le marché s'est élargie ; la mise en balle ronde, autrefois contraignante, est maintenant facilitée par l'usage de petits tracteurs plus adaptés, des remorques forestières équipées pour aller en marais. En Rhône-Alpes, la seule pelle mécanique chenillée utilisable dans les années 90 est aujourd'hui dépassée par une gamme de pelles et d'entreprises qui permet d'ajuster les prix pour une technicité plus adaptée.

Qui peut faire des travaux ?

Première chose : évaluer le besoin de technicité nécessaire. Si certains travaux peuvent se faire en régie moyennant un peu de logique, du matériel et une bonne connaissance des règles de sécurité, d'autres nécessitent un savoir-faire professionnel ou de gros engins. Dans une logique de mise en concurrence, le prestataire peut ne pas être choisi sur le seul critère technique. Mais, dans les cahiers des charges, des clauses particulières sont précieuses (ex : portance des engins limitée à x g/cm², ou nécessité d'engins chenillés). Les cahiers des charges doivent rester suffisamment ouverts pour que plusieurs entreprises puissent répondre, source de nouvelles technicités. N'oublions pas d'être attentif à ce qui peut être proposé localement, notamment dans le monde agricole. Sur un marais du Rhône, l'adaptation de matériel agricole pour la première fauche des laïches, dans les années 90, a généré un coût moindre qu'une entreprise spécialisée.

Des balles rondes de 15 kg
*une aubaine pour
extraire facilement
la matière du site !* ▶



© Cen Rhône-Alpes

Une réunion de chantier
en bord de lône. ▼

Prévoir l'encadrement des intervenants

Le nombre de journées prévues à cet effet est souvent sous-estimé. L'action peut avoir un impact fort sur le site et doit, en conséquence, être correctement encadrée. Cela commence par l'élaboration du cahier des charges qui doit détailler sur le papier ce qu'on demande à l'intervenant, ou le temps d'explication suffisant pour les élèves en formation. C'est en présence sur le terrain, au démarrage du chantier, qu'on se comprend le mieux !

Une assistance à maîtrise d'ouvrage peut commencer à l'élaboration du cahier des charges et se poursuivre jusqu'aux demandes d'autorisations administratives. Le suivi des travaux reste incontournable, un cahier des charges ne remplacera jamais un bon suivi de chantier.

Pour les entreprises, il faut être conscient que les travaux en milieux naturels ne correspondent pas à des standards et les rendez-vous réguliers à prévoir sont les suivants :

- une visite sur le site en amont avec l'entrepreneur pour évaluer les difficultés et avoir une vision commune du projet ;
- des visites de chantier régulières, sans oublier les comptes-rendus contre-signés par les deux parties ;
- d'éventuelles annexes photographiques, précieuses en cas de litige ;
- une réception du chantier accompagnée d'un procès verbal de bon achèvement des travaux (surtout dans les cas de collaboration nouvelle ou de travaux très spécifiques).



© Cen Rhône-Alpes

Le principe de précaution

La nature n'ayant pas des réactions toujours "rationnelles" et la connaissance du gestionnaire n'étant jamais infaillible, il est toujours précautionneux de laisser des zones refuges sans intervention, de varier les procédés, de prévoir des rotations d'une année sur l'autre et de contrôler visuellement les résultats !

DES EXEMPLES DANS L'AIN

Une entreprise chargée du broyage de la végétation, pour une reconquête pastorale, a, sans encadrement, montré généreusement qu'elle pouvait faire plus que demandé. Or ce zèle s'est traduit en aval par de nombreuses difficultés de gestion des rejets. Le manque d'encadrement a aussi sévi dans des cas de creusement de mares avec des pentes affirmées qui s'avéraient ensuite non fonctionnelles pour leur colonisation naturelle.

Sur le marais des Bidonnes (Pays de Gex), la parcelle est découpée en deux avec une gestion "active" annuelle sur chaque moitié en alternance, ce qui permet au site de se reposer et aux fourmis hébergeant le précieux papillon azuré des mouillères de recoloniser les zones perturbées.



© Cen Rhône-Alpes

Le "faire propre" n'est pas une bonne solution !

▲ En plaine agricole, l'exploitant laisse une zone tampon en bord de parcelle, propice au maintien d'auxiliaires des cultures.

Les outils disponibles

Un éventail d'outils est utilisable ; le choix dépend bien sûr des besoins mais aussi des particularités locales : la présence d'un éleveur de chèvres ou d'ânes à proximité peut être suffisant pour faire évoluer la restauration mécanique initialement prévue. L'adaptation est nécessaire.

• L'hydrologie avant tout pour les zones humides

La volonté d'agir sur le niveau d'eau des marais et tourbières a longtemps préoccupé le gestionnaire. Or le fonctionnement de l'eau est souvent complexe et cette réflexion presque incontournable se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre d'études hydrologiques pour mieux comprendre l'impact que pourrait avoir le bouchage de drains ou la pose de seuils. L'alimentation en eau ne doit pas se faire sans discernement : l'apport d'eau de surface calcaire dans une tourbière acide peut conduire à la destruction de sa flore spécifique.

L'HYDROLOGIE DANS LE BUGEY

Sur une tourbière du Haut-Bugey, l'impact de travaux hydrauliques s'est révélé faible, une bonne analyse a permis ensuite de comprendre le lien ténu entre le ru et l'eau de la tourbière. Le même type d'étude sur un marais du Bas-Bugey a montré que les drains observés étaient peu impactants alors que le ruisseau qui traverse le marais impacte ce dernier de manière forte, d'où un besoin de reméandrage du ruisseau, jusqu'à laissé tranquille, devenu un élément majeur pour améliorer la qualité du marais.



© Cen Rhône-Alpes

Dans ce marais, un seuil a été posé afin de maintenir en place la matière organique rapportée pour boucher un drain. Ce système facilite l'étalement de l'eau sur le marais. ▼

IDÉES REÇUES

✗ Les "foins" de marais apportent des mauvaises herbes dans les parcelles agricoles.

✓ Tout dépend de la date de coupe et de la phénologie des plantes "indésirables" à cette période. Une coupe tardive peut parfois provoquer la chute des graines avant la récolte du foin et favoriser le réensemencement de l'espèce. Mais cela dépend de l'usage du produit récolté.

✗ La blèche n'est jamais consommée par les animaux.

✓ C'est en partie vrai, sachant que des animaux habitués la consomment, au moins après le tri des plantes selon leur apétence. L'usage mixte : alimentation/liètière est fréquent.

✗ Les travaux ne se font qu'en période de repos végétatif, donc en hiver.

✓ Si cette période est propice aux travaux, elle ne l'est plus quand il s'agit d'« épuiser » une plante par une coupe en période de croissance (espèces invasives) ou si la portance du sol ne permet plus l'entrée d'engins sur le site. Divers paramètres sont à analyser, des choix parfois délicats sont à faire.

• **Privilégier le mécanique ou l'animal ?**

Longtemps restée le dilemme de base du gestionnaire, cette question relève plutôt du bon sens au regard des enjeux pastoraux du territoire et du panel existant d'outils mécaniques. Les deux choix sont souvent complémentaires et, par exemple, une restauration mécanique sans l'installation rapide d'un troupeau est vouée à la repousse d'importants rejets de ligneux.



© Cen Rhône-Alpes

▲ **La traction animale est probablement un bel exemple d'outil de gestion dont l'intérêt sociétal est largement sous-estimé : empreinte carbone des plus faibles, attrait touristique... et efficacité.**

Un travail en parfaite symbiose avec le territoire permet d'alléger considérablement la facture : des actions de gestion sont faites dans une interaction systématique avec l'économie locale. En premier lieu, la réorientation de certaines pratiques agricoles et l'incitation à redécouvrir les services rendus par certaines zones humides ont favorisé le retour d'une exploitation agricole cohérente avec la préservation d'espaces naturels.

COMMENT ESTIMER

LES COÛTS DES TRAVAUX ?

Ce coût est difficile à évaluer sans expérience. Un appui technique est très vite indispensable. Ce peut être par une visite sur le site avec un entrepreneur, avant de monter ses budgets ou la sollicitation d'un gestionnaire plus chevronné. Plusieurs facteurs de variation sont à avoir en tête :

- certains chantiers sont spécifiques et demandent une innovation de la part des entreprises prestataires qui proposent alors des prix mal optimisés ou sur lesquels la mise en concurrence est encore faible ; quelques années plus tard, certains travaux se généralisent et leur coût peut diminuer ;
- le coût varie d'un contexte à l'autre, de manière considérable, pour une même action. Pour le déterminer il ne suffit pas de multiplier un prix de base par un nombre d'hectares. Une lande au sol caillouteux, une autre sans de tels obstacles nécessiteront deux techniques de fauche différentes dont les coûts peuvent varier du simple au triple ;
- il est important aussi de ne pas négliger le coût réel d'une opération : le maintien du broyat sur un marais pour diminuer le budget a nécessité plus tard de "réparer" ce choix avec des budgets importants ;
- le coût d'un chantier dépend aussi de la manière dont il est conduit : l'implication uniquement de bénévoles limite les frais à quelques éléments de convivialité nécessaires ou de transport mais augmente le temps d'encadrement et de valorisation. Les chantiers à vocation pédagogique, pour le Cen Rhône-Alpes, sont moins onéreux et valorisent les échanges de bons procédés avec un temps de formation sur le terrain en contrepartie.



arrachage

parcage

pâturage

roulage

dessouchage

écobuage

étrépage

creusement

brûlage

mise-en-défens

bûcheronnage

aménagement

fauche-sur-semis

cerclage

équipement

écorchage

bâchage

broyage

© Cen Rhône-Alpes

+ UTILES

- "Mettre en œuvre la gestion d'un espace naturel", cahier technique Cen Rhône-Alpes, 2011
- Le cahier technique de l'Agence de l'eau RMC "Restauration fonctionnelle. Éléments de choix du niveau d'ambition du projet", 2016.

© M. Bouron - Cen Savoie



IDÉES REÇUES

✗ Pour pâturer en milieu naturel, il faut une race rustique !

✔ Il faut plutôt une « culture alimentaire » du troupeau, une éducation qui lui permet de consommer des végétations diversifiées. Des vaches Charolaises ont ainsi donné de meilleurs résultats que des Highland cattle n'ayant connu que la stabulation, une race pourtant connue pour sa rusticité.

✗ En marais, des tracteurs spécifiques sont nécessaires.

✔ En ajustant la période d'intervention, un matériel agricole classique et du savoir-faire suffisent dans un bon nombre de cas. Le tracteur à pneus larges et basse pression s'avère être un précieux allié dans les autres cas.

✗ Les engins lourds détruisent le sol.

✔ C'est une question de pression au cm² et de conduite de l'engin. La pression est moindre pour une pelle mécanique sur chenilles larges que pour le sabot d'un cheval. Reste à gérer les virages !

✗ Supprimer des broussailles, c'est toutes les enlever !

✔ A de rares exceptions près, l'intérêt maximal pour la biodiversité est de laisser 20 à 40% de buissons, des bordures non fauchées... une mosaïque d'habitats. Le "propre" n'est pas de mise dans la gestion d'espaces naturels !



© Cen Rhône-Alpes

◀ Face au constat d'échec fréquent dans l'usage d'animaux pour restaurer un marais embuissonné, le Cen Rhône-Alpes a développé des partenariats avec des entreprises pour aller vers une solution souvent plus radicale, mais plus onéreuse : l'arrachage mécanique.

▲ Privilégier les atouts et savoir-faire locaux, surtout en termes d'élevage (ici au sud du lac du Bourget).



© Cen Rhône-Alpes

▲ La Fauche, un outil régulièrement utilisé.

◀ Conduit en brûlage dirigé par des professionnels, le feu peut s'avérer être un bon outil de gestion peu onéreux mais nécessite une bonne organisation.



© Cen Rhône-Alpes

LA GESTION DES DONNÉES

Faire de la gestion c'est aussi être capable de suivre et d'interpréter beaucoup d'informations. Il ne s'agit pas seulement de données naturalistes mais d'éléments qui concernent toutes les étapes du projet. Anticiper les méthodes avec lesquelles elles seront gérées (Qui les récupère ? Qui les stocke ? Qui les interprète ? A quel moment ?) et les outils nécessaires pour le faire (base de données, outils cartographiques...) est très important. De la bonne gestion de ces données dépendra la qualité de l'évaluation ; de la qualité des outils utilisés pour le faire dépendra la facilité avec laquelle ces données pourront être mobilisées en cas de besoin. L'usage, par exemple, d'un outil cartographique permettra de produire des synthèses beaucoup plus parlantes que ne le sont de longs tableaux.



© Cen Rhône-Alpes

ÉVALUER LE TRAVAIL EFFECTUÉ

Que faut-il évaluer ?

Les objectifs et les actions, à la fois sur le plan quantitatif (Est-ce que j'ai bien réalisé toutes les opérations prévues ?) et qualitatif (Est-ce que le site est en meilleur état depuis qu'il est géré ? Est-ce que le débroussaillage est bien la meilleure méthode pour limiter l'embroussaillage ?). Il se peut aussi que les résultats obtenus soient mitigés parce que le protocole de suivi n'était pas adapté à l'évaluation souhaitée. Tous ces questionnements permettront d'améliorer le travail, les méthodes pour la suite. L'appropriation du projet et les coûts de gestion doivent également être évalués.



© Cen Rhône-Alpes

Un suivi de la végétation,
en Savoie. ▼



© M. Bouron - Cen Savoie



Comment évaluer le travail effectué ?

- **Où en est-on dans la mise en œuvre du plan de gestion ?** Le prévisionnel est à comparer aux opérations effectivement engagées.
- **Les objectifs sont-ils atteints ?** Pour le savoir, il faut être en capacité de comparer l'état des milieux en fin de plan de gestion à leur état initial.
- **Les enjeux ont-ils été bien préservés ?** Là encore, connaître l'état au moment de la prise en main du site (état de la population de l'espèce préservée, par exemple) est nécessaire. Beaucoup de suivis aident à définir ces états initiaux qui seront les points de repère tout au long de l'évaluation.
- **Les acteurs participent-ils à la gestion du site, au comité de pilotage ?**
- **Combien a coûté la mise en œuvre ?** Qui l'a financée ? Quelle efficacité des actions ?

Qui évalue le travail réalisé ?

Le plus souvent, le gestionnaire évalue lui-même son travail. Dans ce cas, la rigueur est de mise et il est impératif de s'être fixé des objectifs à atteindre et des outils d'évaluation les plus précis possibles dès l'élaboration du plan de gestion afin d'éviter toute complaisance avec soi-même. Si les moyens le permettent, la sous-traitance auprès d'un organisme professionnel ou d'un bureau d'étude est possible, tout comme l'organisation entre gestionnaires pour des évaluations croisées, plus objectives.

ÉVALUER LE FONCTIONNEMENT

D'UN SITE C'EST POSSIBLE !

La boîte à outils pour le suivi des zones humides (RhôMéO) vous propose des méthodes de suivi et d'interprétation d'indicateurs de fonctionnement : hydrologie, physico-chimie, biodiversité.
www.rhomeo-bao.fr/



© Cen Rhône-Alpes

DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

À LA HAUTEUR

Des rassemblements de scientifiques exerçant dans de nombreuses disciplines, connaissant généralement bien les gestionnaires et leurs besoins, apportent de la connaissance tant sur l'écologie que sur les méthodes à mettre en œuvre pour l'évaluation. Ces Conseils scientifiques sont présents auprès de conservatoires d'espaces naturels, réserves naturelles, parcs naturels régionaux... Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel est également une instance mobilisable, parfois obligatoire.

Quand évaluer ?

Pas besoin d'attendre la fin du plan de gestion, la pratique pas à pas avec *a minima* un regard à mi-parcours est préférable. Quant à l'évaluation complète, elle n'interviendra effectivement qu'en fin de plan de gestion et sera la base du nouveau programme d'action.

Évaluer c'est aussi respecter le rythme de chaque phénomène : les résultats d'une restauration peuvent n'être évaluables que des années après, quand le milieu aura retrouvé un équilibre, par exemple pour une îlône. La stabilité du changement observé est elle aussi importante car les améliorations doivent avoir un bénéfice durable pour éviter de multiplier les interventions. Certains objectifs de gestion doivent être reconduits au fil des plans de gestion successifs, avec des années pour les atteindre.

Des personnes ressources

Vous n'êtes pas seul ! Un réseau de professionnels est là pour échanger, former à l'évaluation et à la mise en œuvre de suivis. Il est important de savoir faire appel à des experts pour tous les domaines où vous ne vous sentez pas compétent : naturalistes spécialisés, hydrogéologues, pédologues, experts en analyse de données... Ils peuvent vous accompagner sur la mise en œuvre comme sur l'interprétation des résultats.



© Cen Rhône-Alpes

IDÉES REÇUES

✗ Ma mémoire est bonne, je me souviendrai...

✔ L'expérience montre que ce n'est jamais vrai. Pensez aussi qu'une base de données sera fort utile pour les autres personnes qui travaillent sur le site ou à d'autres partenaires.

✗ Il n'y a que les suivis scientifiques qui génèrent de la donnée !

✔ Les données produites sont multiples : financières, foncières, naturalistes, des prévisionnels de travaux, etc. Toutes sont utiles et renseignent sur les interventions faites ou le protocole utilisé. S'ajoute à cela, la centralisation des documents produits dans le cadre du projet (comptes-rendus de réunions, autorisations...).

✗ Évaluer c'est compliqué.

✔ Pas forcément. C'est avant tout avoir les idées claires sur ses objectifs. Par ailleurs, "compliqué" n'est pas toujours synonyme de qualité !

✗ Évaluer c'est juste comparer avant et après.

✔ C'est aussi et surtout savoir prendre de la hauteur et analyser les résultats au regard de tous les changements que le territoire a pu subir, en lien avec les diverses influences, par exemple le climat ou le changement d'affectation des sols.

✗ Évaluer sert seulement à vérifier que j'ai bien fait mon travail, à me justifier.

✔ C'est également un outil de communication qui permet de générer d'utiles synthèses, des tableaux de bord, lesquels seront commentés avec les partenaires, favorisant ainsi l'appropriation du projet et son inscription dans une démarche de progrès.

COMMUNIQUER MAIS ENCORE ?

Bien adaptée, la communication est un accompagnement important de la gestion. Elle ne concerne pas seulement les personnes qui gravitent autour du projet mais doit répondre aux questions que se pose la population. Une confusion persiste entre le besoin de communiquer ce que l'on fait sur ce site et l'envie de faire de la pédagogie à l'environnement, élément complémentaire mais à dissocier. Dévoiler les secrets de la nature et sensibiliser à ses richesses pourront être un des objectifs du plan de gestion.

Le pense-bête du communicant

- **définir les objectifs** : A qui veut-on parler ? Que veut-on leur dire ? A quel(s) moment(s) ? et les bons vecteurs pour y répondre ;
- **faire appel en priorité aux outils existants** (bulletin municipal, réunion publique...) et privilégier la construction d'outils originaux ou bien ciblés ;
- **adapter ses propos au public visé** : "La mise en défens avec de l'Ursus pour préserver la mégaphorbiaie et *Boloria aquilonaris*" risque de laisser perplexe les membres d'un Conseil municipal !
- **prendre du recul** par rapport à sa passion, à l'envie de décrire des choses qui n'enthousiasmeront pas les foules ;
- **regarder autour de soi** si la même information n'est pas déjà développée à proximité ;
- **parler des spécificités des lieux**, plutôt que des généralités sur les pelouses sèches ou les tourbières ;
- **faire le lien avec ce que les citoyens locaux connaissent**, leur patrimoine, leur histoire, les usages ;
- **travailler avec des organes de presse locaux** sans oublier l'intérêt de l'article écrit soi-même pour le bulletin municipal, lequel évite les surprises d'incompréhension ;
- **profiter des opportunités** : la fête locale qui constitue un levier pertinent, l'appui sur un chantier pour inciter des locaux à venir découvrir, l'insertion dans une campagne nationale pour donner une autre ampleur au projet...

Il est important de chercher à mieux connaître les publics afin d'adapter sa communication. Quant à l'évaluation de la communication, sur le site rien de mieux que d'aller à la rencontre des personnes en balade pour évaluer l'information retenue.



© Cen Rhône-Alpes

La communication, ce n'est pas se faire plaisir en parlant de nature ...

... c'est rassurer, permettre de comprendre.

◀ **Découverte de la prairie sèche sur une base militaire, mixant citoyens et représentants de la base aérienne.**



© Cen Rhône-Alpes

▲ **Land-art par un Homo sapiens sapiens.**



Le Cen Rhône-Alpes a choisi d'éditer une déclinaison vulgarisée de chaque plan de gestion, en 8 pages, pour diffuser plus largement qu'au seul comité de pilotage et donner une vision synthétique de ce qui est fait sur le site et pourquoi.

Le Cen Savoie travaille avec des relais locaux, associations ou personnes, qui sont de véritables porte-paroles locaux.

En Haute-Savoie, Asters a mis en place des sentinelles pour rapporter les informations nécessaires au gestionnaire.



© Cen Rhône-Alpes

◀ L'usage de l'illustration, sous forme de peinture ou dessin à vocation pédagogique.

Planifier la communication

Les longs moments d'absence laissent vite retomber la dynamique d'un projet. Si l'on veut maintenir celle-ci, il convient de planifier au mieux sa communication, du discours plus intemporel figé sur un dépliant à la visite guidée lors de la fête de la nature ou le rendez-vous annuel prévu avec la presse locale. La communication doit être régulière ; elle doit évoluer au fur et à mesure et, si le plan de gestion le propose, s'accompagner d'un projet de sensibilisation *in situ* à travers, par exemple, un sentier d'interprétation.

L'accueil du public sur les sites

Cela peut être un objectif de la gestion d'un site, facilité par la présence d'un patrimoine riche. Il ne s'agit pas seulement d'une volonté de transmettre de l'information mais souvent d'un besoin d'organiser la fréquentation, avec quelques préoccupations complémentaires importantes : Faut-il installer des poubelles ou un espace de pique-nique ? Quel niveau d'information doit-on prévoir ? Etc.

Cette volonté d'accueillir le public se traduit souvent par l'installation de panneaux d'information *in situ*. Là encore, il convient d'être clair sur les objectifs : informer, expliquer ce qui se passe sur le site ou entrer dans un véritable projet pédagogique. Dans ce second cas, n'hésitons pas à délaissier les cumuls d'informations au profit de véritables projets d'interprétation, s'appuyant sur l'émotion, l'imagination et l'âme des lieux.

NOUVELLES TECHNOLOGIES :

À PRENDRE OU À LAISSER ?

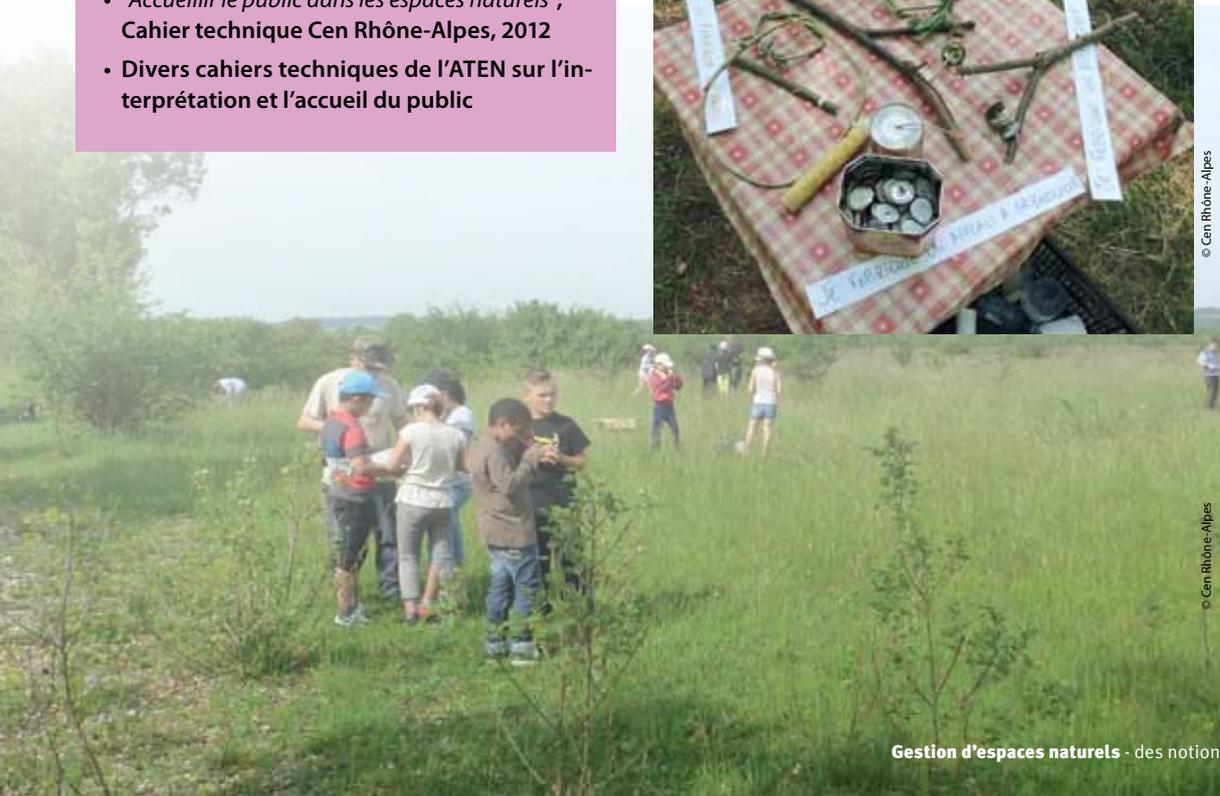
Certains outils ont révolutionné la communication... parfois uniquement le temps à passer pour tenter leur mise à jour régulière. L'usage des smartphones, de logiciels de visite en ligne, les réseaux sociaux... rendent autonome le visiteur mais doivent rester adaptés aux besoins. Attention à bien prévoir le temps pour leur mise à jour régulière !

+ UTILES

- "Accueillir le public dans les espaces naturels", Cahier technique Cen Rhône-Alpes, 2012
- Divers cahiers techniques de l'ATEN sur l'interprétation et l'accueil du public



© Cen Rhône-Alpes



© Cen Rhône-Alpes

IDÉES REÇUES

✗ La présence d'espèces sensibles ne permet aucune valorisation.

✓ Selon la configuration du site, le risque de cueillette ou de dérangement peut être réel. Mais il reste possible de dévier le sentier des zones sensibles ou de communiquer *ex situ*, sur la place du village.

✗ La valorisation du site va le transformer en parc d'attraction.

✓ Cette réaction a été vécue en Ardèche. Pourtant les aménagements réalisés n'ont pas augmenté de manière substantielle la fréquentation, plutôt la qualité d'information que chaque visiteur ramenait chez lui.

✗ Peu accessible et resté discret, le site est protégé de la fréquentation.

✓ De mémoire de gestionnaire, l'isolement a parfois favorisé des dépôts de gravats, ou autres dégradations. Informer améliore le respect du matériel et valorise l'image du site.

✗ La gestion des espaces naturels, ça coûte cher !

✓ Réserves naturelles de France l'a très bien démontré dans une étude : le bénéfice pour les territoires est dans divers cas supérieurs aux investissements engagés pour la gestion du site.

LES BÉNÉFICES ET LE FINANCEMENT DE LA GESTION

Les aspects financiers sont à considérer avec deux visions complémentaires : d'une part, les bénéfices qu'apportent des milieux naturels en bonne santé, fonctionnels, d'autre part, les budgets nécessaires pour restaurer, entretenir ou faire prendre conscience du besoin de préserver ces milieux. La comparaison des deux dans une logique recette/dépense est quelque peu illusoire. La société a tout à gagner du travail réalisé par les gestionnaires d'espaces naturels qui vont contribuer à orienter certains financements publics vers les actions les plus indispensables et vertueuses en termes de préservation de milieux naturels. 40% de l'économie mondiale reposerait sur les services rendus par la nature, selon un groupe d'experts intergouvernemental.

Le financement des actions

La prise de conscience des pouvoirs publics et, en déclinaison, les clés de financement ont évolué dans le temps avec des procédures spécifiques aujourd'hui proposées par chacune des institutions en fonction de ses priorités. La compétence "patrimoine naturel" est répartie entre divers pouvoirs publics et les croisements de financements sont généralement nécessaires.

Des programmes ambitieux sont finançables. C'est le cas d'un programme de préservation de l'apron du Rhône et de ses habitats financé à travers deux programmes européens Life consécutifs puis un plan national d'actions. Si ce poisson n'est guère médiatique, il porte en lui un véritable enjeu de maintien de la fonctionnalité de nos rivières.

Le chantier bénévole, avant tout un outil d'animation à vocation sociale. ▼

La recharge sédimentaire des rivières est onéreuse !

Mais, au regard des sommes dépensées par manque de sédiments à l'embouchure et de l'intérêt apporté sur le fonctionnement du cours d'eau, n'est-ce pas un réel bénéfice pour la société ? ▶

© Cen Rhône-Alpes



QUEL COÛT SI L'ON SUPPRIME UNE ZONE HUMIDE ?

Les essais d'évaluation des services rendus par ces milieux naturels sont éloquentes : si 20 000 hectares de zones humides venaient à disparaître, les services et bénéfices correspondants perdus, sur 50 ans, s'élèveraient entre 400 et 1 400 millions d'euros. A titre de comparaison, l'acquisition et l'entretien de la même surface sur le même temps sont estimés entre 200 et 300 millions d'euros.

Source : Commissariat général au développement durable juin 2010

CE QU'IL FAUT RETENIR

Dans la gestion d'espaces naturels, l'action (ou non) et donc les travaux réalisés ne doivent pas masquer le travail de réflexion préalable. On peut difficilement partir seul et "bille en tête", encore moins appliquer une recette toute prête.

Une prise de recul est fondamentale. Elle replace l'action sur le territoire humain, dans un espace de bon fonctionnement d'un milieu naturel et aussi dans un laps de temps, souvent long.

Enfin, quelle que soit l'ambition qu'on se donne pour restaurer un milieu très dégradé ou entretenir un site de très haute qualité, il sera toujours positif d'agir un peu, beaucoup... et avec passion.



© Cen Rhône-Alpes

TESTEZ VOS CONNAISSANCES :

LES 10 QUESTIONS SUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS

Question 1 - L'état de référence pour un milieu naturel, c'est :

- une notion que le gestionnaire doit définir en fonction de chaque cas ?
- une précision apportée par le cadastre napoléonien ?

Question 2 - L'histoire de la protection de la nature a amené à :

- interdire toute fréquentation sur les espaces naturels les années bissextiles ?
- compléter les outils réglementaires par des actions concertées et négociées, entre autres sur des enjeux agricoles ?

Question 3 - Quand on gère un site,

- il convient d'inscrire cet acte dans une logique de territoire ?
- on devient le gestionnaire de tout le territoire et de ses enjeux socio-économiques, en concurrence avec le maire ?

Question 4 - Le gestionnaire s'appuie sur la présence :

- uniquement d'espèces dont la surface de répartition se limite au quart de la racine carrée de celle du département ?
- d'espèces et de milieux naturels qui constituent un enjeu pour la société, certains étant rares ?

Question 5 - Impliquer les locaux dans la gestion, c'est avant tout :

- prendre en compte leurs avis, leurs souhaits et leur permettre de s'approprier le projet de préservation du site ?
- les détourner des préoccupations quotidiennes de hausse du taux de chômage et de l'insécurité ?

Question 6 - La planification des chantiers de gestion permet :

- de prévoir à la minute près tous les travaux qui seront organisés sur 5 ans ?
- de favoriser un bon déroulement des opérations, favorable au site ?

Question 7 - Qui peut participer aux travaux de gestion d'un site ?

- uniquement ceux qui ont rempli le formulaire Cerfa E756 9420-4456 et l'ont fait tamponné au bureau du temps perdu ?
- des agriculteurs locaux, des jeunes en formation encadrée, des adultes en réinsertion, des entreprises spécialisées, des habitants bénévoles... en bref, toute personne motivée ?

Question 8 - L'acquisition de données lors de la gestion d'un site :

- se résume au matricule de chaque individu capturé et marqué d'une puce électronique puis suivi dans les moindres détails ?
- débute avant les travaux et se complètent régulièrement durant la vie du site ?

Question 9 - Communiquer sur la gestion d'un site, c'est :

- envoyer à tous les habitants la liste exhaustive et en latin des espèces présentes sur le site ?
- travailler à la bonne échelle pour faire comprendre ce que l'on fait et pourquoi on le fait ?

Question 10 - Le gestionnaire d'un espace naturel

- doit savoir déterminer en vol toutes les espèces de collemboles de France pour être reconnu dans son travail ?
- a un profil de généraliste disposant d'un minimum de bases d'écologie ?

RÉSULTAT

Si vous obtenez surtout des 🦋, vous avez déjà de la bouteille en matière de gestion d'espaces naturels et, si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous lancer sans plus attendre !

Mais si vous avez essentiellement répondu des 🌻, vous n'aurez pas de dessert ce soir !

QUELQUES LIENS UTILES

Des pôles relais régionaux et nationaux

- Pôle régional sur la gestion des milieux naturels
www.pole-gestion.fr
- Pôle régional sur la flore et les habitats
www.pifh.fr
- Pôle-relais tourbières
www.pole-tourbieres.org
- Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallée alluviales
www.pole-zhi.org

Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne (ARRA)
<http://www.rivierhonealpes.org>

Atelier technique des espaces naturels (ATEN)
www.espaces-naturels.fr

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
<http://www.sauvonsleau.fr>

Région Auvergne-Rhône-Alpes
www.rhonealpes.fr/702-biodiversite.htm

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



Conservatoires
d'espaces
naturels

- En Auvergne
Tél. 04 73 63 18 27 - www.cen-auvergne.fr
- Cen Rhône-Alpes
Tél. 04 72 31 84 50 www.cen-rhonealpes.fr
- Cen Allier
Tél. 04 70 42 89 34 - www.cen-allier.org
- Cen Isère
Tél. 04 76 48 24 49 - www.cen-isere.org
- Cen Haute-Savoie
Tél. 04 50 66 47 51 - www.asters.asso.fr
- Cen Savoie
Tél. 04 79 25 20 32 - www.cen-savoie.org



© Cen Rhône-Alpes

L'ENJEU DE CE CAHIER TECHNIQUE

« La gestion des espaces naturels, c'est un métier ! »

Un métier qui évolue, une technicité qui s'affine, qui progresse et un besoin régulier de transmettre ce savoir-faire aux personnes qui se lancent. Après de nombreuses années d'expérimentations, de tâtonnements, et de conseils à des collectivités, nous avons éprouvé le besoin de revenir sur les fondamentaux de la gestion des espaces naturels, sur les questions que nous nous sommes posées durant ces années.

L'enjeu est d'accompagner les initiatives locales et les rendre le plus vite effectives, d'éviter que chacun essuie les mêmes plâtres.

Nous avons cherché pour cela à prendre du recul par rapport à notre métier et rester le plus possible pédagogique et de bon conseil.

LES AUTEURS

Le Cen Rhône-Alpes

bénéficie de trente ans d'expérience dans la gestion d'espaces naturels. Ses collaborations multiples, sa forte implication sur l'animation du pôle gestion des milieux naturels attestent aujourd'hui de sa volonté de transmettre son savoir.

Delphine Danancher est responsable scientifique et, par sa position d'interface entre le monde de la recherche et les opérateurs de terrain, suit chaque année l'élaboration de plans de gestion et anime des programmes pluridisciplinaires.

Pascal Faverot est responsable de la communication et pilote depuis des années l'élaboration d'ouvrages multi-acteurs en vue de transmettre le savoir-faire des uns à des publics larges.

AUTOMNE 2016